



Formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Mention « Mesure judiciaire à la Protection des Majeurs »

Formation inscrite au
Répertoire Spécifique
N°5622
du 1^{er} janvier 2022

Certification délivrée
par PRAXIS au nom de la
DREETS

Rentrée :
Septembre 2024
(Date à confirmer)

**Ouverture des
inscriptions :**
1^{er} mars 2024

**Clôture des
inscriptions :**
20 mai 2024

**Commission
d'admission :**
Juin 2024

Durée de la formation :
12 à 13 mois maximum en
alternance

300 heures de formation
théorique
350 heures de formation
pratique

Horaires des cours :
De 09h00 à 12h30
Et de 13h30 à 16h30

**Modalité de
déroulement**
Présentiel

Effectifs mini et maxi :
10-25

FINALITES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La loi du 5 mars 2007 institue la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), qui remplace celle de tuteur aux majeurs protégés. L'obtention d'un certificat national de mandataire judiciaire à la protection des majeurs -Mention « Mesure judiciaire à la protection des majeurs » (diplôme de niveau 5) est rendue obligatoire pour l'ensemble des intervenants souhaitant exercer des mesures de protection.

La formation vise au développement de compétences interactives :

- Connaître les acteurs et le cadre juridique et administratif de la protection des majeurs.
- Être capable d'évaluer la situation budgétaire et patrimoniale d'une personne et de gérer ses biens dans le respect de ses besoins et de ses intérêts.
- Connaître les publics et les pathologies liées à la dépendance et savoir évaluer la situation d'une personne dans son environnement. Savoir mettre en place une relation d'aide dans le cadre d'une dynamique partenariale.
- Construire un positionnement professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

Des passerelles sous forme de dispense et/ou d'allègements facilitent l'accès au :

- CAFERUIS
- DU MJPM

La formation a été pensée dans une logique de formation professionnelle : il s'agit de participer au développement des compétences à partir de l'expérience. Un projet de formation personnalisé est élaboré pour chaque stagiaire en fonction de son parcours.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs a la charge de mettre en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs, dans une association tutélaire, à titre individuel ou dans un établissement hospitalier ou médico-social.

CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS

La formation est accessible pour :

- Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 5 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (BAC+2)
- Les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers ;
- Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau 5 (nouvelle nomenclature).

COÛT DE LA FORMATION

Les coûts sont variables en fonction du parcours choisi.

A titre indicatif :

- Formation complète (300 heures théoriques+ 350 heures de stage)= 4 260€
- Frais administratif d'admission : 50 €
- La formation est éligible au CPF



DISPENSES ET ALLEGEMENTS

En fonction de vos diplômes et de votre expérience professionnelle, certains modules peuvent faire l'objet de dispense ou d'allègement, vous bénéficiez alors d'un parcours personnalisé.

Les dispenses et allègements sont accordés par la Commission d'Admission de l'Ecole qui statue sur les pièces figurant dans le Dossier de Candidature, téléchargeable sur notre site internet : www.praxis.alsace

INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants originaires de différents horizons professionnels :

- Formateurs de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale
- Universitaires
- Cadres de la fonction publique
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale
- Professionnels du secteur de l'intervention tutélaire

PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

DOMAINE DE FORMATION	Nombre d'heures	Modalités de validation
DF 1 : Juridique <ul style="list-style-type: none">• Module 1.1 Droits et procédures• Module 1.2 Le champ médico-social	84 H 48 H 36 H	Un écrit par module
DF 2 : Gestion <ul style="list-style-type: none">• Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire• Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale	78 H 48 H 30 H	Une étude de cas pour chacun de modules
DF 3 : Protection de la personne <ul style="list-style-type: none">• Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance• Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne	72 H 24 H 48 H	Une épreuve orale à partir d'une étude de situation
DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs <ul style="list-style-type: none">• Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites• Module 4.2 Les relations avec le juge et avec les autorités judiciaires• Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques	66 H 18 H 12 H 36 H	Une monographie professionnelle de 12 à 15 pages relatant et analysant une situation contextualisée

MODALITES PRACTIQUES

- La formation est organisée à **l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale à Mulhouse**.
 - ⇒ Site Schlumberger - 4 rue Schlumberger - 68200 Mulhouse
 - ⇒ Site Kennedy - 22 avenue Kennedy - 68200 Mulhouse
- Les cours théoriques se déroulent en présentiel, mais peuvent se dérouler en distanciel, de manière exceptionnelle.
- Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, n'hésitez pas à contacter Madame Samia JEANNELLE, s.jeannelle@praxis.alsace, référente Handicap au sein de Praxis, à votre écoute pour votre projet et besoins.



RESPONSABLE DE FORMATION

Frédéric PANKUTZ

Contact :

f.pankutz@praxis.alsace

s.tedja@praxis.alsace

Tel : 03 89 60 67 85

ECOLE SUPERIEURE
DE PRAXIS SOCIALE

4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

www.praxis.alsace